

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU SYNDICAT SCOLAIRE DU 05 OCTOBRE 2020

Présents : Karine LEGRAND, Dorothée BONNEMIN, Jean-Paul RYCHTARIK, Laurent GEOFFROY, Catherine CRAMPON

Absents : Magalie NATY, Olivia DE GOUTTES, Cécile LEFEVRE.

Pouvoirs : Magalie NATY à Dorothée BONNEMIN.

1. Tableau des effectifs :

Comme il a été vu lors de la dernière réunion du syndicat scolaire, un nouveau contrat annualisé a été établi pour l'ATSEM de l'école de Sennevières à raison de 21 heures et 16 minutes hebdomadaire.

La création d'un poste d'agent polyvalent sur le grade d'adjoint d'animation à raison de 21 heures et 16 minutes doit donc être réalisée.

Validé à l'unanimité.

2. Convention de partenariat pour l'accompagnement des élèves de maternelle dans les transports scolaires :

La Région Hauts-de-France a adopté son règlement régional de transport scolaire qui prévoit un nouveau dispositif d'accompagnement des élèves de maternelle et propose donc de signer une convention de partenariat afin d'obtenir une participation financière qui est basée sur la valeur du smic horaire, appliquée au nombre d'heures effectives de l'accompagnement dans le car.

L'estimation de la participation régionale pour l'année scolaire 2020/2021 est de 1 895€. Celle-ci sera versée en deux temps, en janvier et juin 2021.

Madame la Présidente demande donc l'autorisation aux membres du syndicat scolaire de signer cette convention.

Validé à l'unanimité.

3. Achat logiciel de facturation pour la garderie :

Comme il a été évoqué lors de la dernière réunion, Madame LEGRAND propose l'achat d'un logiciel spécifique pour la gestion du service de garderie afin de faciliter les démarches pour le personnel comme pour les Familles. Après avoir eu une démonstration de la part du logiciel enfance 3D OUEST, Madame LEGRAND présente les avantages aux membres du Syndicat scolaire :

- Simplifier les relations avec les familles grâce au portail parents et à la messagerie intégrée
- La facturation et le suivi des paiements
- Le module parents personnalisable et accessible 24h/24, avec la réservation en ligne
- Accès avec un téléphone mobile pour le personnel pour un suivi quotidien

Le logiciel 3D OUEST est en partenariat avec le logiciel COSOLUCE utilisé pour la comptabilité du Syndicat scolaire, ce qui facilitera l'import des factures en comptabilité. Le cout annuel est de 775€ TTC et pour la mise en place la première année 2 700€ TTC, formation incluse.

Madame LEGRAND informe avoir également demandé un devis pour le logiciel BERGER LEVRAULT pour une prestation identique. Le cout annuel est de 1 346.40€ TTC et 2 556€ TTC, sans formation contrairement à l'offre précédente, pour la mise en place la première année.

Le Conseil syndical valide à l'unanimité l'achat du logiciel 3D OUEST.

4. Garderie : Fréquentation et organisation des services:

Madame LEGRAND donne le bilan de fréquentation de la garderie pour ce début d'année :

- **Matin** :

Septembre : une moyenne de 1,47 enfants de 7h à 7h30 et 1,5 de 7h30 à 8h30.

Octobre : une moyenne de 3,17 enfants de 7h à 7h30 et 4 de 7h30 à 8h30.

- **Midi** :

Septembre : une moyenne de 17,94 enfants.

Octobre : une moyenne de 21 enfants.

- **Soir** :

Septembre : une moyenne de 4,11 enfants de 16h30 à 18h00

Octobre : une moyenne de 5,3 enfants au même créneau horaire.

Aucune inscription pour le moment sur le créneau 18h00 – 19h00.

Madame LEGRAND informe que le lave-vaisselle de la garderie est tombé en panne ce jour. Devant l'urgence de la situation, compte tenu des effectifs élevés jusqu'aux vacances de la Toussaint, elle sollicite les membres du syndicat scolaire pour l'achat rapide d'un nouvel appareil.

M. GEOFFROY se porte volontaire pour effectuer cet achat pour le compte du syndicat scolaire.

Madame LEGRAND explique avoir réfléchi à déplacer le service de cantine à la salle des fêtes car aujourd'hui les effectifs sont de plus en plus importants et il devient impossible d'accueillir tous les enfants en même temps, ou bien si les règles sanitaires devaient nous l'imposer. La capacité d'accueil de la garderie étant de 18 enfants maximums et les effectifs étant entre 20 et 25 chaque midi, nous devons réaliser 2 services et faire intervenir une troisième personne pour surveiller les enfants.

Après en avoir discuté avec M. AMAND, responsable transport de la Région, le bus pourrait faire un arrêt devant la salle des fêtes. Le retour jusqu'à la garderie après le service se ferait à pied encadré par le personnel de la garderie et l'agent communal. Elle propose d'en rediscuter lors d'une prochaine réunion.

Questions diverses:

- ❖ **Aide à la préscolarisation :**

Le Conseil Départemental a accordé l'aide à la Préscolarisation, d'un montant de 6 039.60€, pour l'année scolaire 2019-2020.

- ❖ **Demande institutrice :**

Madame LEGRAND fait part des demandes reçues au mois de juillet par l'institutrice de l'école de Oignes :

- Du matériel de motricité (une trottinette, un tricycle, un porteur 3 selles et une draisiennne) d'un montant total de 611€ HT)
- Une armoire de rangement d'une valeur de 328 € HT

Elle a également demandé un accès à ONE Découverte Un espace numérique de travail (ENT) qui désigne un ensemble d'outils en ligne qui permet un accès à distance à des ressources numériques. Ce terme est couramment utilisé dans les collèges, les lycées, entre autre. Il commence à être également utilisé dans le primaire. Accès à un bureau virtuel, un cartable en ligne et de plate-forme de travail collaboratif.

Le cout annuel est de 1.55€ par an et élèves en passant par le SMOTHD qui a un partenariat avec toutes les écoles de l'Oise.

Considérant la crise sanitaire actuelle qui peut engendrer des dépenses imprévues et d'autres qui pourraient encore s'imposer en fonction des événements, le recrutement d'une ASTEM à temps complet pour les élèves de grande section à Sennevières qui est une charge supplémentaire non négligeable, et le remplacement du lave-vaisselle qui n'était pas prévu, le conseil syndical décide de reporter ces achats au budget 2021. Il sera d'ailleurs rappeler que ce type de demande prévisible doit nous parvenir avant le vote du budget annuel qui a lieu en avril.

Concernant l'ENT, elle informe être en attente des documents du SMOTHD pour pouvoir délibérer favorablement pour sa mise en place au sein des écoles de notre RPI lors d'une prochaine réunion.

❖ **Garderie juin/juillet 2020 :**

Madame la Présidente informe les membres du syndicat scolaire qu'elle a pris la décision en accord avec M. RYCHTARIK, de ne pas facturer l'utilisation des services de la garderie pour la période de juin et juillet dernier en raison du protocole sanitaire mis en place à cette période et du fait que les enfants ne pouvait déjeuner dans les locaux et qu'un repas froid était demandé aux familles. Dix familles ont été concernées.

Séance levée à 20h45.